

16 oct 2025 -08:36

Politique climatique fédérale : quelques avancées, mais encore beaucoup de travail, selon le Rapport de progrès 2025

Chaque année, le « Rapport de progrès sur la politique climatique fédérale » fait le point sur l'avancée des politiques au niveau fédéral. L'édition 2025, couvrant la période allant du 1er juillet au 1er mars 2025, dresse un constat contrasté : si des progrès peuvent être constatés, certains secteurs éprouvent des difficultés à réduire leurs émissions. Pour que la Belgique puisse contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs climatiques européens fixés pour 2030, il est impératif de renforcer les mesures existantes et d'en accélérer la mise en œuvre.

Près de 10 ans après la signature de l'Accord de Paris, les effets du changement climatique sont aujourd'hui plus visibles que jamais, y compris en Belgique. Dans ce cadre, l'Autorité fédérale s'est engagée à intervenir, dans le cadre de ses compétences, pour soutenir l'action des Régions et contribuer à atteindre l'objectif de réduire les émissions belges de gaz à effet de serre de 47% d'ici 2030 par rapport à 2005.

Le rapport de progrès sur la politique climatique fédérale, qui fait chaque année le point sur l'avancée de la mise en œuvre de ces mesures, dresse pour la période analysée – au cours de laquelle le gouvernement fédéral était en affaires courantes – une série de constats :

- Principal levier fédéral pour soutenir la transition climatique et énergétique, la fiscalité a enregistré des progrès limités, notamment sous la forme d'une déduction fiscale renforcée pour les investissements « verts » des entreprises belges, dans la réforme de la fiscalité des voitures de société ainsi que dans l'adaptation du budget mobilité. Des mesures concrètes telles que la révision des accises sur l'électricité pourraient être de nature à accélérer le passage vers une économie climatiquement neutre.
- En matière d'énergie, l'obtention du permis environnemental pour le développement d'un premier parc d'éoliennes dans la zone Princesse Elisabeth, en Mer du Nord, est une avancée. En revanche, le projet d'île énergétique, destiné à acheminer l'électricité vers la terre ferme, subit des retards. Quant à la loi fédérale sur l'hydrogène, adoptée l'an dernier et désormais mise en œuvre, elle a résisté aux contestations judiciaires, ouvrant la voie à la concrétisation des projets d'infrastructures de transport d'hydrogène.
- On assiste par contre à un rebond des émissions du transport, qui restent l'un des principaux points faibles dans notre pays. Les mesures actuellement en place ne suffisent pas à enrayer la hausse continue de leurs émissions. Le fret routier poursuit sa progression, tandis que le report à 2027 de l'extension de l'offre ferroviaire, dû à un manque de personnel à la SNCB, met en danger l'ambition de transférer davantage de voyageurs vers le train.
- La rénovation énergétique du parc immobilier fédéral progresse également trop lentement, freinée par des contraintes budgétaires et des pénuries de personnel. Il est essentiel d'accélérer ce rythme de rénovation, non seulement parce que le gouvernement fédéral doit donner l'exemple en la matière, mais aussi parce que le prix européen du carbone pour les bâtiments et les transports menace de faire grimper la facture énergétique fédérale à partir de 2027.
- Un accent renforcé a également été mis sur l'adaptation au changement climatique, via le lancement de nouvelles formations, d'actions de sensibilisation et une meilleure intégration des risques climatiques dans les processus fédéraux de décision. De nouvelles feuilles de route, portant

notamment sur la protection des travailleurs, la résilience du milieu marin et l'élaboration de normes de produits plus résistantes aux effets du climat, visent à poursuivre cette intégration de l'adaptation dans le cycle politique fédéral à l'avenir.

Malgré des progrès dans certains secteurs, le rapport souligne que les mesures fédérales ne permettent encore que partiellement de combler l'écart pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de 2030. Un renforcement significatif de la politique climatique s'impose. La réduction des émissions de 47 % d'ici 2030 par rapport à 2005, dans les secteurs non couverts par le système européen d'échange de quotas d'émission, représente toujours un défi de taille. Une coordination étroite entre les niveaux fédéral et régional demeure essentielle pour garantir la cohérence et la transparence de l'action climatique en Belgique.

Pour Jean-Luc Crucke, Ministre fédéral du Climat : *« Les résultats de ce rapport montrent que lorsque l'on agit, les progrès suivent. Mais ils rappellent aussi que notre responsabilité collective ne s'arrête pas aux premières avancées. Si nous voulons tenir nos engagements européens et protéger durablement notre économie, nos citoyens et notamment leur santé, nous devons accélérer, coordonner davantage et traduire chaque ambition en action concrète. »*

Plus d'informations :

Le rapport de progrès 2025 sur la politique climatique fédérale est disponible sur [le site web du service fédéral du climat](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise
Porte-parole (FR)
+32 (0)499 27 40 30
+32 (0)2 524 99 13
justine.cerise@health.fgov.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 (0)2 524 99 21
+32 (0)475 93 92 71
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be